

École Normale Supérieure - concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2021

Jury : Lise Bernard et Thomas Sigaud

## **Entrer dans l'enseignement supérieur**

*Le dossier comporte 7 pages numérotées de 1 à 7*

Document 1. Théoriser les avantages scolaires .....	2
Document 2. Analyse toutes choses égales par ailleurs des probabilités d'accès à l'enseignement supérieur .....	3
Document 3. L'« échec » à l'université, une question mal posée.....	4
Document 4. Les effets différenciés de l'orientation dans l'enseignement supérieur .....	5
Document 5. Profil (en %) des élèves et étudiants de l'enseignement supérieur en 1998 et en 2013..	6
Document 6. Diplômes de l'enseignement supérieur des jeunes âgés de 25 à 29 ans en fonction du milieu social en 2007-2009 et 2017-2019 .....	7

Le concept d'avantage cumulatif a été popularisé comme l'« effet Matthieu », soit l'idée que « les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent ». Le concept est né des travaux de Robert K. Merton (1968) sur le succès dans les carrières des scientifiques qui montrent notamment qu'un résultat favorable au moment  $t$  devient une ressource qui apporte des gains supplémentaires au moment  $t + 1$ . Le niveau actuel des ressources peut ainsi avoir un effet causal direct sur les ressources futures, et il est donc difficile de rattraper un retard initial (DiPrete et Eirich, 2006). Dans le domaine de l'éducation, le concept du (dés)avantage cumulatif rend plus particulièrement compte de la dispersion croissante des résultats scolaires, entre les élèves ayant un niveau initialement faible et ceux ayant de bons résultats, tout au long de la scolarité. Cette approche fait écho au concept de « dépendance des trajectoires » concernant l'impact de l'affectation des élèves dans des filières différenciées sur les résultats ultérieurs (Kerckhoff, 1993 ; Kerckhoff *et al.*, 2001). Dans cette perspective, le processus d'orientation dans différentes filières, au lycée par exemple, contribue à la dispersion croissante des performances et des trajectoires scolaires et professionnelles au fil du temps.

L'hypothèse de l'avantage compensatoire complète le mécanisme général de l'avantage cumulatif en soulignant que l'accumulation des désavantages dans le temps diffère selon l'origine sociale. L'avantage compensatoire peut être défini comme « un mécanisme général de stratification, grâce auquel des individus issus de milieux sociaux favorisés sont protégés contre les conséquences négatives d'un résultat négatif antérieur » [traduction de l'auteure] (Bernardi, 2014). Ce mécanisme contribue donc encore davantage à la divergence croissante des parcours selon le milieu social au cours du temps. Par exemple, Florencia Torche (2016) utilise une expérience dite « naturelle » et montre que l'effet négatif du stress prénatal sur les capacités cognitives des enfants disparaît complètement chez les familles favorisées qui peuvent mobiliser de multiples ressources pour compenser le choc subi. Concernant les inégalités scolaires, l'hypothèse compensatoire prédit qu'une mauvaise performance ou un échec scolaire entraînera des difficultés ultérieures plus grandes pour les élèves socialement défavorisés que pour leurs pairs favorisés. Raymond Boudon avait déjà noté qu'au début des années 1960, pour l'accès au secondaire, « l'influence de l'origine sur l'orientation dépend de la réussite : plus faible lorsque la réussite est bonne, elle devient plus forte lorsque la réussite est faible » (Boudon, 1990). L'hypothèse de l'avantage compensatoire a depuis été vérifiée pour des cohortes plus récentes au cours de l'enseignement primaire (Bernardi, 2014) et pour la transition vers le lycée (Bernardi et Cebolla-Boado, 2014).

HERBAUT Estelle, 2019, « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur français », *Revue française de sociologie*, vol. 60, n°4, pp. 535-566

Document 2. Analyse toutes choses égales par ailleurs des probabilités d'accès à l'enseignement supérieur

	Probabilité d'accéder à l'enseignement supérieur après le baccalauréat	Probabilité d'accès à une classe préparatoire ou une « grande école » après le baccalauréat
<b>Sexe</b> Homme (réf.) Femme	-0,002	-0,066***
<b>Diplôme le plus élevé des parents</b> Aucun diplôme, CEP ou BEPC CAP ou BEP Baccalauréat Diplôme du supérieur (ref.)	-0,005 -0,023*** -0,008	-0,096*** -0,097*** -0,081***
<b>Âge à l'obtention du baccalauréat</b> 18 ans 19 ans (réf.) 20 ans	0,027*** -0,027**	0,081*** 0,006
<b>Filière du baccalauréat</b> Générale Technologique (réf.) Professionnelle	0,056*** -0,466***	0,100*** -0,006
<b>Position des notes au baccalauréat</b> 1 <sup>er</sup> tertile 2 <sup>e</sup> tertile (réf.) 3 <sup>e</sup> tertile Constante	-0,029*** 0,042*** 0,904***	-0,065*** 0,257*** 0,037***

Source : Panel d'élèves du second degré, recrutement 1995

\* significatif au seuil de 10% ; \*\* significatif au seuil de 5% ; \*\*\* significatif au seuil de 1%

*Lecture : en contrôlant le sexe de l'élève, le diplôme le plus élevé des parents, l'âge à l'obtention du baccalauréat, la filière du baccalauréat et la position des notes au baccalauréat, le fait d'avoir obtenu le baccalauréat à 18 ans plutôt qu'à 19 ans augmente la probabilité d'accéder à l'enseignement supérieur de 2,7 points de pourcentage et la probabilité d'accéder à une classe préparatoire ou une « grande école » de 8,1 points de pourcentage.*

d'après HERBAUT Estelle, 2019, « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur français », *Revue française de sociologie*, vol. 60, n°4, pp. 535-566

### Document 3. L'« échec » à l'université, une question mal posée

« Depuis plusieurs années existe en France un débat sur la qualité du système universitaire. Ce débat, dont l'origine remonte à la seconde explosion scolaire et dont le ressort le plus récent est la déclaration de Bologne, est porté à son acmé par la publication régulière de mauvais résultats sur les taux de réussite des étudiants et sur la place des universités françaises dans les comparaisons internationales. On trouve une illustration de ce débat dans la dénonciation d'une université « usine à chômeurs », incapable d'insérer ses étudiants, et dans la condamnation d'un « échec » massif au cours des premiers cycles (au sein duquel l'« abandon » est un phénomène des plus emblématiques).

[...]. Cette question de l'« échec », de plus en plus instituée en paradigme de toute réflexion sur les étudiants et l'université, tend à imposer une lecture *en négatif* (dans les deux sens du terme) des trajectoires étudiantes qui ont pour tort de ne pas être linéaires, et sont de fait perçues en termes de manque, de défaillance et/ou de dysfonctionnement. En acceptant le caractère englobant de ce paradigme et en assimilant les pratiques de non-réinscription ou de réorientation à un « échec », on finit par prendre pour un désordre ce qui, à l'analyse, apparaît au contraire comme une fonction structurelle des premiers cycles universitaires, à savoir la régulation des flux successifs de nouveaux bacheliers.

[...] En amont de l'entrée à l'université, tout d'abord, les étudiants s'orientent dans l'enseignement en fonction de leurs goûts, des compétences qu'ils s'attribuent et plus largement du rapport qu'ils entretiennent à l'avenir. Sachant que ces trois éléments varient très fortement d'un milieu social à l'autre et en fonction des chances objectives associées au parcours scolaire antérieur, on constate sans surprise que les choix des nouveaux bacheliers sont, comme par anticipation, adaptés à la structure hiérarchisée de l'enseignement supérieur : les futurs étudiants les moins dotés socialement et scolairement se dirigent vers les filières les moins prestigieuses, alors que les lycéens les plus privilégiés expriment les ambitions les plus élevées. L'analyse des vœux d'orientation des étudiants révèle ainsi que la projection des nouveaux bacheliers dans les études supérieures ne se fait pas par choix rationnel, à partir d'une vision globale de l'enseignement supérieur, lequel conduirait ces derniers à peser les avantages et les inconvénients de chaque filière, à comparer, par exemple, cpge et université, université et iut, cpge et [b]ts, [b]ts et université. Les choix des nouveaux bacheliers se réalisent plutôt dans les limites d'espaces de projections possibles, c'est-à-dire pensables et limités, qui varient d'un bachelier à l'autre en fonction de l'ensemble du parcours social et scolaire qui les caractérise. Pour le dire autrement, l'espace des filières du supérieur n'apparaît jamais dans son ensemble aux bacheliers qui y font leur entrée mais par portions considérées comme accessibles, envisageables et/ou pensables.

[...] Ainsi, si les bacheliers d'origine populaire se voient, plus que les autres bacheliers, en sts, il faut surtout souligner que nombre d'entre eux ne se voit que là et nulle part ailleurs. L'espace d'orientation dans le supérieur apparaît ainsi comme un espace segmenté qu'un grand nombre de bacheliers n'appréhende que par morceaux, non parce qu'ils manqueraient seulement d'informations concernant la réalité de ces filières et leurs débouchés respectifs mais parce que leur trajectoire sociale et scolaire passée les conduit à projeter leur avenir scolaire de façon différenciée. »

BODIN Romuald et MILLET Mathias, 2011, « L'université, un espace de régulation. L'« abandon » dans les 1ers cycles à l'aune de la socialisation universitaire », *Sociologie*, vol. 2, n°3, pp. 225-242

#### Document 4. Les effets différenciés de l'orientation dans l'enseignement supérieur

« La plateforme Parcoursup régule désormais l'orientation vers les études supérieures. Loin d'être uniforme, ce dispositif va produire des effets d'exclusion sur les publics les plus sensibles aux verdicts scolaires : les filles, et plus encore celles issues de milieux populaires [...].

La loi relative à l'Orientation et la Réussite des Étudiants (ORE) repose sur le présupposé fort selon lequel les bacheliers s'orientent de manière inconsidérée vers l'université, en particulier les bacheliers des séries technologiques et professionnelles. En réalité, ces derniers sont nettement minoritaires à l'université, mais, partant de ce constat, la loi ORE impose un certain nombre de mesures dont l'objectif n'est pas — contrairement à ce que son nom affiche — la réussite des étudiants, mais le détournement de certains candidats de l'université. Cette politique de gestion des flux repose sur la sélection (ou le tri) des candidatures à l'entrée de l'enseignement supérieur, qui doit s'effectuer au sein des établissements [...].

Minoritaires dans les établissements d'enseignement supérieur au début du XX<sup>e</sup> siècle, les filles représentaient 55,1% des étudiants en 2016. Dans le même temps, l'enseignement supérieur accueille de plus en plus d'étudiants de milieu populaire, de bacheliers technologiques et professionnels, et cette démocratisation se fait, en premier lieu, dans les Sections de techniciens supérieurs (STS) et à l'université (Poullaouec, 2004 ; Beaud et Millet, 2018). Toutefois, au sein des classes populaires, les garçons s'orientent encore (ou sont orientés) massivement vers l'enseignement professionnel court (CAP, BEP) dès le collège (Palheta, 2012 ; Depoilly, 2014), et entreprennent en conséquence moins que les filles des études supérieures. Ainsi, la démocratisation de l'enseignement supérieur repose en grande partie sur l'essor de la scolarisation féminine, mouvement que C. Baudelot et R. Establet qualifient de *révolution silencieuse* (2005) [...].

Les filles [...] ont obtenu davantage leur premier vœu de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur : 73 % des étudiantes avaient obtenu leurs premiers vœux d'établissement et de formation contre 67 % des garçons. Cependant, si les étudiantes parviennent plus souvent à entrer dans les formations et établissements de leurs choix, c'est aussi parce que leurs vœux sont plus accessibles. 77 % des ex-bachelières générales interrogées voulaient s'inscrire en premier lieu à l'université jusqu'ici ouverte à tous. Les camarades masculins étaient, eux, proportionnellement moins nombreux à vouloir intégrer l'université (71 %), qu'ils soient ou non boursiers. Grâce à une question rétrospective sur la première inscription dans le supérieur, il apparaît que, parmi les étudiants actuellement inscrits dans les 4 universités concernées, les filles sont moins souvent passées par les filières sélectives BTS et IUT que les garçons (tous niveaux scolaires confondus). 11 % des filles sont passées par de telles formations avant de rejoindre les universités étudiées, contre 18 % des garçons. Au sein des universités, elles se dirigent également, plus que les garçons, vers des formations moins prestigieuses [...] et cela alors même que la proportion de mentions est plus élevée chez les filles. Puisque les filles ont de meilleurs résultats scolaires, ces positions de genre différentes dans l'espace universitaire résultent de leurs choix d'orientation. Il existe deux manières d'appréhender ces différences. Selon une première lecture, les garçons seraient contraints de suivre les voies d'excellence, alors que les filles seraient plus libres de choisir une filière en fonction de leurs goûts (Marry, 2004). L'autre lecture rappelle que les goûts et choix d'orientation qui amènent les filles à fréquenter les filières les moins prestigieuses, les moins rémunératrices sur le marché du travail et les plus éloignées des postes de pouvoir sont socialement construits. Les résultats de l'enquête montrent en effet le poids de l'institution scolaire dans l'encadrement des aspirations féminines. »

BUGEJA-BLOCH Fanny et COUTO Marie-Paule, 2018, « Le Parcoursup des filles. Classe et genre à l'université », *La vie des idées*, 1<sup>er</sup> juin 2018

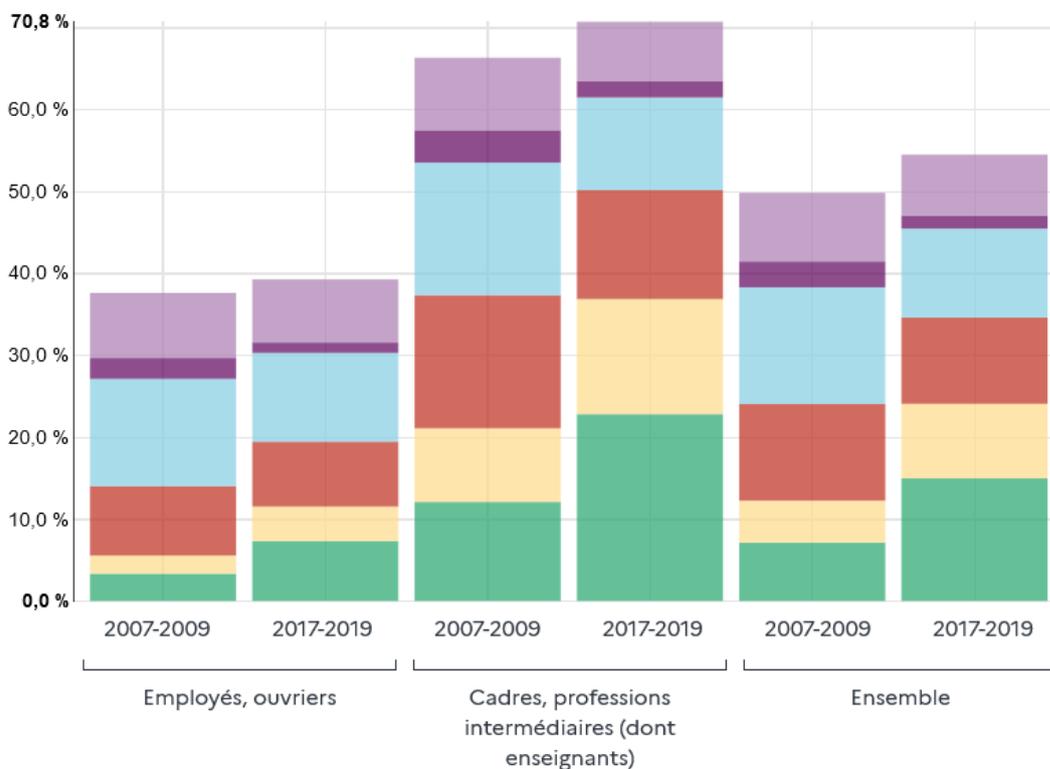
Document 5. Profil (en %) des élèves et étudiants de l'enseignement supérieur en 1998 et en 2013

1998	BTS	IUT	Classes préparatoires	Formations sanitaires et sociales	Médecine	Université	Total
<b>Sexe</b>							
Femme	45,5	36,3	48,5	89,3	62,8	62,4	54,4
Homme	54,5	63,7	51,5	10,7	37,2	37,6	45,6
<b>Type de lieu de résidence l'année du bac.</b>							
Banlieue	24,8	21,3	16,0	23,8	29,6	18,3	20,8
Rural	19,3	18,0	13,0	23,8	13,1	16,0	17,0
Centre-ville	55,9	60,6	71,0	52,4	57,3	65,7	62,1
<b>Lieu de naissance des parents</b>							
Au moins un parent né à l'étranger	14,9	12,3	13,5	8,2	11,4	15,2	14,2
Deux parents nés en France	85,1	87,7	86,5	91,8	88,6	84,8	85,8
<b>Origine sociale</b>							
Au moins un parent cadre	24,0	34,2	62,9	28,5	42,2	38,1	35,8
Aucun parent cadre	76,0	65,8	37,1	71,5	57,8	61,9	64,2

2013	BTS	IUT	Classes préparatoires	Formations sanitaires et sociales	Médecine	Université	Total
<b>Sexe</b>							
Femme	43,2	40,5	55,3	89,4	67,7	62,7	54,2
Homme	56,8	59,5	44,7	10,6	32,3	37,3	45,8
<b>Type de lieu de résidence l'année du bac.</b>							
Banlieue	38,5	42,4	42,4	36,5	41,4	38,2	39,4
Rural	32,9	28,3	25,8	32,3	23,6	26,6	28,7
Centre-ville	28,6	29,3	31,8	31,2	35	35,2	32,0
<b>Lieu de naissance des parents</b>							
Au moins un parent né à l'étranger	21,7	19,0	23,8	13,5	26,2	25,0	22,9
Deux parents nés en France	78,3	81,0	76,2	86,5	73,8	75,0	77,1
<b>Origine sociale</b>							
Au moins un parent cadre	24,7	41,3	62,4	29,7	51,2	38,0	37,3
Aucun parent cadre	75,3	58,7	37,6	70,3	48,8	62,0	62,7

JAOUL-GRAMARE Magali, 2020, « Les inégalités d'accès dans l'enseignement supérieur français depuis 1998 : beaucoup de réformes pour des résultats mitigés », *Education et socialisation, les cahiers du Cerfee*, n°58

Document 6. Diplômes de l'enseignement supérieur des jeunes âgés de 25 à 29 ans en fonction du milieu social en 2007-2009 et 2017-2019



- Master, DEA, DESS, Doctorat
- Diplômés de Grandes écoles
- DEUG, Licence, maîtrise
- DUT/BTS, équivalents
- Paramédical et social
- Études supérieures sans diplôme

Champ : France métropolitaine en 2007-2009, France métropolitaine + DOM hors Mayotte en 2017-2019

Source : enquête Emploi (INSEE), traitements MENJS-MESRI-DEPP

Note : L'origine sociale est appréhendée par la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) des parents vivants. C'est la PCS du père quand cette dernière est renseignée et celle de la mère sinon. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. Les indépendants sont classés avec les cadres et professions intermédiaires.

Lecture : En moyenne sur 2017, 2018 et 2019, 32 % des enfants d'employés et ouvriers âgés de 25 à 29 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, contre 63 % des enfants de cadres, de professions intermédiaires ou d'indépendants. 4 % des premiers déclarent détenir un diplôme d'une grande école contre 14 % des seconds.

[https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T448/le\\_niveau\\_d\\_etudes\\_selon\\_le\\_milieu\\_social/](https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T448/le_niveau_d_etudes_selon_le_milieu_social/)